



La politique d'intégration des risques de durabilité

Date de validation du présent document : 29/12/2023

L'approche ISR – Investissement Socialement Responsable – de **Dorval Asset Management** s'inscrit pleinement dans la logique de notre responsabilité fiduciaire : notre statut d'investisseur responsable nous engage tant vis-à-vis de nos clients et partenaires qu'auprès des entreprises dans lesquelles nous prenons des participations.

Cette approche repose sur (i) une politique d'engagement actionnarial, (ii) une politique d'exclusion, (iii) une politique de gestion des controverses et (iv), sur l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) au cœur même de l'ensemble de nos processus de gestion.

L'investissement socialement responsable et l'intégration des critères ESG au sein de la gestion d'actifs ont pris de l'ampleur au cours des dix dernières années. L'adoption des Accords de Paris en 2015 sur le changement climatique et les objectifs des Nations Unies pour le développement durable d'ici 2030 ont défini un premier cadre. En 2019, dans son plan d'action pour le financement d'une croissance durable, la Commission Européenne a indiqué vouloir clarifier les obligations fiduciaires et améliorer la transparence liée aux risques et aux opportunités en matière d'investissement durable.

Le Règlement (UE) 2019/2088 – portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») – définit les risques de durabilité comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

Dorval Asset Management, filiale de Natixis Investment Managers et acteur engagé dans la promotion de l'investissement responsable, présente ainsi sa politique d'intégration des risques de durabilité visant à favoriser la transparence dans une logique de gestion de long terme de l'épargne de ses clients.

L'objectif de cette politique est ainsi de décrire comment les risques de durabilité – quelle que soit leur importance, avérés ou susceptibles de l'être – sont intégrés dans les processus de prise de décision d'investissement de **Dorval Asset Management**. Les aspects organisationnels, de gestion des risques et de gouvernance de ces mêmes processus y sont ensemble, traités.

Le présent document décrit la politique d'intégration des risques de durabilité de Dorval Asset Management.

Table des matières

| | |
|---|---|
| I. INTRODUCTION | 4 |
| II. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE..... | 5 |
| III. ENGAGEMENT ACTIONNARIAL INDIVIDUEL ET COLLABORATIF | 6 |
| IV. POLITIQUES D'EXCLUSION ET GESTION DES CONTREVERSEES | 7 |
| V. LA POLITIQUE DE REMUNERATION | 8 |
| VI. PRISE EN COMPTE DES ENJEUX CLIMATIQUES..... | 8 |
| VII. CONCLUSION | 8 |

I. Introduction

L'approche ISR – Investissement Socialement Responsable – de **Dorval Asset Management** illustre les engagements forts pris par **Dorval Asset Management** pour promouvoir l'investissement responsable dans l'ensemble de ses activités, en accord avec les réglementations françaises et internationales.

Dans le cadre de son approche extra-financière, **Dorval Asset Management** identifie les défis qui pourraient présenter un risque (resp. une opportunité) substantiel(le) sur la performance des entreprises incluses dans l'univers d'investissement de ses portefeuilles. Cette intégration des risques de durabilité, formalisée à travers notre documentation ESG, s'effectue à plusieurs niveaux et à travers différents outils :

- Notre approche d'Investissement Responsable
- Notre engagement actionnarial individuel et collaboratif
- Notre gestion des exclusions et des controverses
- Notre politique de rémunération
- Notre prise en compte des enjeux climatiques

Tous les documents relatifs à ces principes sont disponibles sur le site internet de **Dorval Asset Management** au sein de la rubrique « Investissement responsable ».

L'approche actuelle et les engagements que nous prenons s'inscrivent dans la continuité des pratiques de **Dorval Asset Management** en la matière.

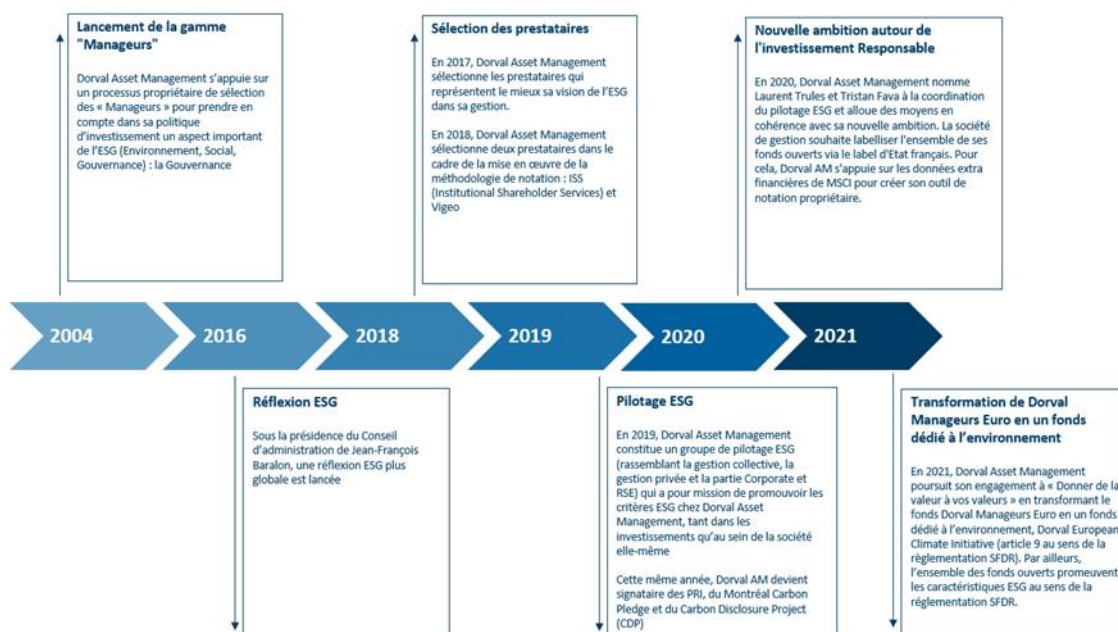
Depuis 2004 et le lancement du fonds Dorval Manageurs en 2005 par Stéphane Furet, **Dorval Asset Management** s'appuie sur un processus de sélection des « Manageurs » pour prendre en compte dans sa politique d'investissement, la gouvernance, un des trois piliers de l'ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Les gérants de la gamme « Manageurs » sont convaincus que la valeur d'une société dépend de la qualité du tandem dirigeant – entreprise : leur opinion sur les sociétés est ainsi en partie fondée sur la contribution des manageurs à la croissance de leur entreprise. Cette analyse fine et précise est réalisable grâce aux échanges réguliers (700 contacts par an¹) avec les dirigeants des sociétés dans lesquelles **Dorval Asset Management** prend des participations.

En 2016, sous la présidence du Conseil d'administration de Jean-François Baralon, une réflexion ESG plus globale est lancée.

Jusqu'en 2019, **Dorval Asset Management** s'est appuyée sur les données des fournisseurs Vigeo et ISS pour sa recherche extra financière. En 2020, **Dorval Asset Management** élabore sa propre méthodologie de notation extra financière « **Drivers**² » grâce au nouveau partenariat noué avec MSCI, remplaçant Vigeo pour la recherche ESG en externe.

¹ 500 environ en 2022 compte-tenu de la pandémie COVID et du plus faible nombre de réunions réalisables

² **Drivers** : Dorval Responsible Investment, EnviRonmental and Sustainable



En 2020, **Dorval Asset Management** renforce son statut d'investisseur responsable tant vis-à-vis de ses clients et partenaires qu'auprès des entreprises dans lesquelles la société de gestion prend des participations. Cet engagement est concrétisé par la volonté de labelliser l'ensemble de ses fonds ouverts auprès du label d'Etat ISR. La société de gestion s'associe également à des instances de place influentes de la finance durable.

En 2021, **Dorval Asset Management** poursuit son engagement « Donner de la valeur à vos valeurs » :

- Tous les fonds ouverts de la société de gestion sont classifiés 8 au sens de la réglementation européenne SFDR (« Sustainable Finance Disclosure Regulation »)
- Le fonds « Dorval Managers Euro » est transformé en un fonds environnemental « Dorval European Climate Initiative », classifié « Article 9 » au sens de SFDR et labellisé auprès du label d'Etat Greenfin.

En 2023, **Dorval Asset Management** noue un nouveau partenariat avec GAIA Research pour améliorer sa couverture des petites et moyennes valeurs.

II. Politique d'investissement responsable

Les risques en matière de durabilité sont jugés pertinents pour les portefeuilles de **Dorval Asset Management**. Leur intégration au sein des décisions d'investissement est d'autant plus forte que les processus de gestion sont labellisés ISR (fonds ouverts versus gestion sous mandat et fonds de fonds). Au sein des fonds ouverts, elle est également fonction de la nature des processus de gestion mis en œuvre et notamment, dans les principes de sélection des valeurs en portefeuille (distinction entre la gamme internationale « Dorval Global » qui s'appuie sur des paniers de valeurs et les gammes « Managers », « Convictions » et le fonds Dorval European Climate Initiative assis sur une approche de « stock picking »).

Pour autant, la méthodologie propriétaire de notation extra-financière appelée « Drivers » – fondée sur les informations issues de notre partenaire MSCI et de données de recherche interne – est transverse à l'ensemble des gestions des trois gammes de **Dorval Asset Management**.

Cette méthodologie ESG, détaillée dans notre [politique d'Investissement Responsable](#), permet d'établir une notation des émetteurs au sein des univers d'investissement de chaque fonds ouvert. L'évaluation repose sur les principes suivants :

- Détermination et pondération interne des enjeux ESG après la prise en compte des spécificités sectorielles, géographiques et de taille de capitalisation.
- Notation ESG de chaque émetteur en fonction de son exposition aux enjeux identifiés et de la gestion de celle-ci.

Ainsi, les produits de **Dorval Asset Management** considérés comme (i) faisant la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques (tel que défini dans l'article 8 du Règlement (EU) 2019/2088) ou (ii) ayant pour objectif l'investissement durable (tel que défini dans l'article 9 du Règlement (EU) 2019/2088) ont vocation à privilégier les instruments financiers les mieux notés d'un point de vue ESG afin de limiter l'incidence négative potentielle des risques en matière de durabilité sur le rendement du produit.

Les enjeux identifiés pour l'évaluation ESG sont déterminés selon le principe de matérialité et permettent de retenir les éléments pouvant présenter un risque significatif sur la performance de l'entreprise et modifier sa valorisation sur le moyen et le long terme. Au travers d'une notation rigoureuse, **Dorval Asset Management** mesure ainsi l'intensité ESG de chacune des valeurs de l'univers d'investissement puis l'intègre directement dans la construction de ses portefeuilles.

Dorval Asset Management a défini une organisation visant à impliquer l'ensemble des 25 collaborateurs dans sa démarche ISR et à assurer l'intégration des risques de durabilité dans son processus d'investissement. Trois comités internes structurent la démarche dont Tristan Fava et Laurent Trules – gérants, analystes financiers et coordinateurs de l'Investissement Responsable – assurent la coordination opérationnelle :

- **Le comité stratégique** définit la politique et pilote le déploiement de la stratégie ISR de **Dorval Asset Management**. Ce comité se réunit une fois par an.
- **Le comité ESG** agit sous la supervision du comité stratégique et valide l'intégration des critères ESG dans les processus de gestion, le suivi de la politique d'engagement, la gestion et le suivi des controverses et des exclusions. Le Comité ESG est trimestriel.
- **Les réunions hebdomadaires** de gestion veillent à la bonne intégration opérationnelle de notre stratégie d'Investissement Responsable et remontent au Comité ESG tous les sujets qui nécessitent une prise de position collégiale.

III. Engagement actionnarial individuel et collaboratif

La stratégie ISR de **Dorval Asset Management** s'articule également autour d'une [politique d'engagement actionnarial](#), qui traduit notre volonté de mettre en œuvre des actions visant à améliorer les pratiques des entreprises sur les dimensions E, S et G. Cette politique repose sur deux axes principaux :

▪ L'engagement individuel

Dorval Asset Management s'entretient régulièrement avec les instances dirigeantes des entreprises détenues dans les fonds européens des gammes « Manageurs » et « Convictions » ainsi que dans le fonds « Dorval European Climate Initiative, concernant leur intégration des critères ESG.

En parallèle à ce dialogue régulier, **Dorval Asset Management** assume son rôle d'actionnaire pour soutenir les (resp. s'opposer aux) résolutions en ligne (resp. en contradiction) avec sa politique de vote. Cette politique propriétaire est un élément clé de notre [politique d'engagement actionnarial](#) et reflète les attentes de **Dorval Asset Management**, envers les sociétés dans lesquelles nous prenons des participations, à intégrer les risques en matière de durabilité. Elle est caractérisée par divers principes fondamentaux :

- L'indépendance du Conseil d'administration
- La diversité du Conseil d'administration
- Un taux de présence élevé au Conseil d'administration
- L'indépendance des comités clés du Conseil d'administration
- Les compétences du Comité d'Audit
- La nomination et rémunération des commissaires aux comptes

La prise en compte des risques et enjeux environnementaux et sociaux fait partie intégrante d'une bonne gestion d'une entreprise à même de créer de la valeur sur le long terme. À ce titre, **Dorval Asset Management** encourage les entreprises à communiquer de manière claire et régulière sur ces sujets. **Dorval Asset Management** favorisera systématiquement les résolutions favorables à la publication d'éléments concernant la prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance dans la communication stratégique et financière de l'entreprise.

- **L'engagement collaboratif**

Au-delà de son engagement individuel, **Dorval Asset Management** s'engage en collaborant avec les acteurs majeurs des Places françaises et internationales et milite ainsi en faveur d'une finance durable aux côtés des autres actionnaires des sociétés détenues en portefeuille.

Dorval Asset Management s'est impliquée en 2019 auprès de plusieurs instances telles que les PRI (Principles for Responsible Investment), le Montréal Carbon Pledge, ainsi que le CDP. En 2020, nos équipes ont étendu leur engagement collaboratif en rejoignant des initiatives de Place telles que le FIR, l'ICGN, la TCFD, l'IIGCC, Climate Action 100+ et la Plénière Investissement Responsable de l'AFG.

IV. Politiques d'exclusion et gestion des controverses

Dans le cadre de son approche ISR, **Dorval Asset Management** a également défini une [politique d'exclusion](#) qui a pour principe d'exclure de l'univers d'investissement certains émetteurs du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation, enfreinte aux standards internationaux, etc. Cette politique d'exclusion participe à la prise en compte des risques en matière de durabilité. L'exclusion au sein de **Dorval Asset Management** porte sur 2 principaux volets :

- **Exclusion normative :**

Exclusion des sociétés ne respectant pas les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies et exclusion des émetteurs souverains faisant l'objet de sanctions internationales.

- **Exclusion sectorielle :**

A ce jour, les exclusions communes à tous les fonds concernent :

- Armes controversées : exclusion des mines antipersonnel et bombes à sous munitions ainsi que des entreprises apportant une aide financière directe ou indirecte à cette activité.
- Armement : exclusion des entreprises cotées dont une part significative des revenus provient du secteur de l'armement (civil, militaire, conventionnel et nucléaire).
- Charbon : exclusion des entreprises dont une part significative des revenus provient de la production de charbon ou d'énergie générée par le charbon ainsi que des entreprises dont l'activité principale est issue de la technique d'extraction du « Montaintop removal ».
- Tabac : exclusion des entreprises fabricantes et / ou productrices de produits du tabac.

Conformément aux exigences du label Greenfin, la politique d'exclusion sectorielle est élargie pour le fonds Dorval European Climate Initiative et comprend :

- Combustibles fossiles : exclusion de l'ensemble des sociétés présentes dans la chaîne de valeur des combustibles fossiles.
- Nucléaire : exclusion de l'ensemble des sociétés présentes dans la chaîne de valeur du nucléaire.
- Stockage, incinération et enfouissement des déchets sans capture des GES : exclusion des entreprises dont une part significative des revenus provient du stockage et de l'enfouissement des déchets sans capture de GES ainsi que l'incinération sans récupération d'énergie.

- Exploitation forestière non durable : exclusion des entreprises dont une part significative des revenus provient de l'exploitation forestière jugée non durable et de l'agriculture sur tourbière.

En ligne avec sa stratégie d'Investissement Responsable, **Dorval Asset Management** a également établi une gestion stricte des controverses, reposant sur les données de MSCI et d'autres sources externes (médias, brokers, etc.). Cette [politique de gestion des controverses](#) permet à **Dorval Asset Management** de rester autant que possible éloignée des entreprises ne respectant pas les principes de sa [politique d'Investissement Responsable](#) et d'atténuer ainsi le risque idiosyncratique supporté par les fonds qu'elle gère.

Au 30 décembre 2022, plus de 80% du total des encours de **Dorval Asset Management** étaient couverts à la fois par sa [politique d'exclusion](#) et sa [politique de gestion des controverses](#).

V. La politique de rémunération

Suivant l'entrée en vigueur du Règlement (UE) 2019/2088, notre politique de rémunération a été revue pour renforcer la promotion d'une gestion des risques saine et effective en ce qui concerne les risques en matière de durabilité. L'objectif de cette mise à jour a été de s'assurer que nos pratiques de rémunération n'encouragent pas la prise de risques excessive en matière de durabilité et sont liées à la performance ajustée aux risques.

En conséquence, pour une majorité des collaborateurs et notamment pour toutes les fonctions de gestion de **Dorval Asset Management**, des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité sont retenus pour l'évaluation de la performance.

VI. Prise en compte des enjeux climatiques

Dorval Asset Management s'engage parallèlement pour la lutte contre le changement climatique en intégrant au sein des analyses ESG réalisées, les enjeux relatifs aux émissions de carbone, au traitement des déchets, au stress hydrique, à la biodiversité et à la gestion des terres et enfin aux opportunités dans les technologies vertes et les énergies renouvelables.

Dorval Asset Management est signataire des PRI qui ont récemment intégré les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate – related Financial Disclosures) dans le cadre du reporting annuel. **Dorval Asset Management** publie chaque année un rapport climat couvrant l'ensemble de ses fonds ouverts. Ce rapport mesure les risques physiques et de transition et contribue ainsi à piloter l'alignement des portefeuilles avec le respect des Accords de Paris. Des données environnementales sont par ailleurs intégrées au reporting mensuel ESG des fonds.

En 2021, avec le fonds environnemental « Dorval European Climate Initiative », **Dorval Asset Management** capitalise sur son expertise d'analyse extra-financière pour traiter des enjeux climatiques au travers d'une sélection d'entreprises européennes apportant des solutions compatibles avec l'Accord de Paris sur le climat.

VII. Conclusion

En sa qualité d'investisseur responsable, **Dorval Asset Management** identifie l'ensemble des risques susceptibles d'avoir un impact négatif conséquent sur le rendement financier de ses investissements. Ces risques de durabilité sont assimilés, au travers d'un processus d'intégration propriétaire tout au long de la chaîne de la gestion des fonds gérés par **Dorval Asset Management**.